

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2051

présenté par
M. Ray, Mme Louwagie et Mme Dalloz

ARTICLE 42
ÉTAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	3 500 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
TOTAUX	0	3 500 000
SOLDE	-3 500 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli à l'amendement n°2050 vise à réduire de 20% les crédits alloués au groupement d'intérêt public (GIP) "Les entreprises s'engagent" par rapport à ceux accordés en 2024.

Dans le projet de loi de finances pour 2025 proposé par le gouvernement, il est prévu d'augmenter de 120% les subventions pour charges de service public à cet opérateur de l'Etat employant 11 personnes, dont les missions se concentrent essentiellement sur des actions de communication et de coordination.

Si l'engagement des entreprises en faveur de l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail mérite d'être soutenu, le contexte budgétaire actuel exige de renforcer l'efficacité de la dépense publique. Or, tandis que l'ensemble des administrations sont appelées à maîtriser leurs dépenses, augmenter de 3 millions d'euros les subventions pour charges de service public pour un GIP chargé d'animer des référents au sein des directions départementales de l'emploi et des solidarités (DDETS) pour suivre des clubs départementaux de la "Communauté Les entreprises s'engagent" ne nous semble pas très pertinent. Au contraire, les auteurs de cet amendement considèrent que ce GIP doit également participer à son échelle à la réduction de nos dépenses publiques.

Le groupement d'intérêt public "Les entreprises s'engagent" créé en avril 2022 a pour objectif "d'accompagner le passage à l'action des entreprises pour répondre aux grands défis sociaux et environnementaux auxquels notre génération est confrontée". Cet objectif, certes louable, est toutefois déjà traité par le Ministère du Travail, France Travail, les CCI, les CMA, les fédérations professionnelles, les organisations patronnales et syndicales et les entreprises elles-mêmes. Il est donc inutile de multiplier les acteurs et à fortiori de renforcer leurs moyens dans un contexte particulièrement difficile pour nos Finances publiques.

C'est pourquoi cet amendement propose de diminuer de 3 500 000 d'euros les crédits de l'action 04 "Financement des structures de la formation professionnelle et de l'emploi" du programme 103 "Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi" et ainsi diminuer les subventions pour charges de service public de cet opérateur de 20% par rapport à 2024.